

L'an deux mille quinze, le 30 octobre à 10h00, légalement convoqué le 12 octobre, Le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux du SIEM, 2 place de la Libération à CHALONS EN CHAMPAGNE, sous la présidence de M. Pascal DESAUTELS.

Etaient présents :

MM. Christophe CORBEAUX, François MOURRA, Mme Rachel PAILLARD, Vice-Présidents

M. Bertrand AUDEBERT, Mme Valérie BEAUVAIS, MM Francis BLIN, François BOITEUX, Pascal BOUXIN, Richard BURDAL, Alain CAILLET, Patrick CAPPY, Pierre CHARLES, Alain CHARPENTIER, Frédéric CHARPENTIER, Jean-Pierre COLPIN, Mme Annie COULON, MM Charles DE COURSON, Gilles DULION, Alain FRIQUOT, André HALIPRE (suppléant de Claude GUICHON), Christophe GUILLEMOT, René HANOT, Cédric JACQUARD (suppléant de Yannick KERHARO), Pierre LABAT, Jean-Claude LANZLOTH, Jean-Louis LEROY, François MAINSANT, Daniel MAIRE, René MAIZIERES, Christian HACHET (suppléant de Jean-François MARTINELLO), Jean-Pierre MASIUK, André MELLIER, Olivier MEUNIER, Mme Sylvie PICHELIN-NANSOT, MM. Claude PERDREAU, Maurice PIERRE, Bruno ROULOT, Alphonse SCHWEIN, Claude SIMON, Patrick SIMON, Janick SIMONNET, Alain BERGEOT (suppléant de Sébastien VACELLIER), membres.

Etaient excusés :

MM Régis BOURGOIN, Jacky DESBROSSE, Jean-Paul LEMOINE, Pascal PERROT, Jean-Pierre PINON, Mme ROUSSEL Monique, membres,

Ordre du Jour

➤ **Compétence Energies :**

- Approbation des comptes rendus d'activités gaz et électricité,
- Opérations à prendre en considération,
- Convention de mandat – ville de Reims,
- Rétrocession de terrain à l'Etat
- Extensions de réseaux.

➤ **Compétence Aménagement Numérique :**

- Nouveaux membres,
- Cotisation 2016 des EPCI,
- Statut opérateur,
- Marché Nord Rémois,
- Conventions DIR, CCI et AF pour le Projet du Nord Rémois
- Décision Modificative sur budget annexe Aménagement Numérique

➤ **Compétence Eclairage public :**

- Nouveaux membres,

➤ **Administration Générale :**

- Mise en place de la commission consultative des EPCI

➤ **Personnel :**

- Régime indemnitaire,
- Indemnisation stagiaire
- Mise en place de l'entretien professionnel
- Signature d'une convention d'adhésion au service de remplacement du CDG

➤ **Finances :**

- Admission en non-valeurs
- Conservation retenue de garantie
- Autorisation de paiement avant le vote des Budgets Principal et annexes 2016

Avant de démarrer la réunion, M. le Président indique des changements dans l'ordre du jour. Il stipule que les points liés au « Personnel » et aux « finances » n'étaient pas prévus. Ces deux derniers points ont été ajoutés pour faire suite au mouvement de personnel de fin d'année (départ de Mme CARON pour suivi de conjoint) et aux demandes de notre trésorier payeur.

Le Comité accepte les modifications de l'ordre du jour.

Après avoir fait approuver le compte rendu de la réunion de Comité en date du 25 juin, M. le Président :

- Indique que le Comité est invité à se réunir afin de débattre des orientations budgétaires le 10 décembre 2015 et de prendre date dans les agendas dans l'attente de la convocation officielle,
- Précise qu'il se rendra, accompagnés de Rachel Paillard et Charles de Courson, le 4 novembre à Paris, rencontrer la Mission Très Haut Débit dans le cadre de la commission de concertation afin de présenter le projet marnais,
  - A ce titre, Jean-Louis Leroy demande s'il serait possible d'avoir un retour de la tendance à l'issue de la rencontre. M. le président indique qu'un compte rendu succinct sera établi et diffusé à l'ensemble des membres du Comité.
- Revient sur la rencontre avec le Préfet, au cours de laquelle il a été évoqué le projet marnais lié au THD, l'apparition d'une CU dans le paysage marnais et son incidence pour le SIEM, les implications financières négatives dues à la création de communes nouvelles dont la population serait supérieure à 2000 hab. sur la TCFE et la possible transformation de notre structure en syndicat mixte ouvert.
  - Plusieurs membres du Comité demandent quelques précisions sur le fait de l'intégration des grands syndicats tels que le nôtre au sein des départements. M. De Courson apporte une réponse en précisant qu'à ce jour le sujet est clos et que le risque est écarté mais qu'il est nécessaire de rester vigilant sur ce sujet.

M. le Président engage ensuite l'ordre du jour.

## **Compétence Energies**

### **Approbation du compte rendu d'activité de la concession de distribution publique de l'électricité pour l'année 2014**

Dans le cadre des obligations contractuelles du concessionnaire, il est rappelé qu'il doit présenter, au pouvoir concédant, son Compte Rendu d'Activité concernant l'année écoulée avant le 30 juin de l'année suivante. Cette obligation a été respectée par ERDF.

Il est présenté aux membres du Comité une synthèse du CRAC 2014. Lors de cette présentation, M. De Courson demande s'il ne serait pas envisageable, vu la recette d'exploitation dégagée par ERDF, de reprendre l'exploitation des réseaux électriques marnais en régie.

Il est répondu que, bien que cela reste une éventualité, la directive européenne « Concession » a conforté ERDF dans le rôle de concessionnaire imposé. A ce jour, il existe des secteurs exploités par des Entreprises Locales de Distribution (ELD), mais celles-ci sont historiques et datent de la loi de 1946. Cette éventualité pourra être vue uniquement à la date de la reconduction de la concession en 2023.

Suite à l'exposé fait et le rappel des règles comptables régulièrement modifiées de façon unilatérale par ERDF, M. De Courson signale que le contrat original ne peut être modifié et que dans le cas de modification unilatérale, il serait nécessaire de porter cette situation au contentieux.

Il est toutefois rappelé que même si les relations achoppent régulièrement avec ERDF au niveau national, le climat au local est apaisé et propice à un travail de qualité.

Les membres du Comité valide le Compte Rendu d'activité d'ERDF pour l'année 2014.

### **Approbation du compte rendu d'activité de la concession de distribution publique de gaz pour l'année 2014**

De la même façon que précédemment, il est nécessaire de valider le CRAC concernant l'exploitation du réseau gaz appartenant au SIEM par GRDF.

Ce dernier a été présenté par le Concessionnaire dans les délais règlementaires, dont une synthèse est présentée aux membres du Comité.

Le CRAC GAZ n'appelant pas de question particulière il est validé par les membres du Comité.

### **Opérations à prendre en considération**

Les deux opérations proposées (Trois Puits – efft rue de la gare et Germinon – efft grande rue tranche 2) sont prises en considération dans le cadre de la programmation complémentaire par le Comité.

### **Convention de mandat – ville de Reims**

Suite à l'exposé fait sur la proposition de convention de mandat entre la ville de REIMS et le SIEM au sujet de l'exercice de la Maitrise d'Ouvrage concernant le génie civil de communication (application de l'article 2 de la loi MOP), le Comité valide le modèle et autorise le Président à signer les actes s'y afférant.

### **Rétrocession de terrain à l'Etat**

Il est exposé la demande de l'état concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain située sur la commune de Chepy et appartenant au SIEM. Ce terrain est à ce jour vierge de toute installation électrique.

Il est proposé par le Comité de rétrocéder la totalité de la parcelle (soit 100m<sup>2</sup>) et non pas de la morceler comme le souhaite le service des domaines.

Il sera pris contact avec le service des domaines pour que l'acte de session soit rédigé en ce sens.

Le comité autorise le Président à signer l'ensemble des actes nécessaires à cette cession.

### **Extensions de réseaux**

Il est présenté à l'assemblée la liste des extensions de réseaux dont les travaux ont été commandés depuis la dernière réunion de Comité.

Le Comité prend connaissance de cette liste.

## ➤ **Compétence Aménagement Numérique**

### **Nouveaux membres**

Le Comité accepte la liste des 6 Communautés de Communes ayant transféré la compétence Aménagement Numérique depuis la dernière réunion de Comité.

### **Cotisation 2016 des EPCI**

Comme évoqué lors des précédentes réunions de Comité, il est nécessaire de faire appel à des cotisations relatives au fonctionnement de la compétence aménagement numérique dans l'attente d'une redevance versée par un futur fermier. Cette cotisation sera appelée à chaque EPCI du département, à l'exception de la CC du Nord Champenois, qui à ce jour ne souhaite pas adhérer au projet porté par le SIEM.

Les membres du bureau et de la commission aménagement numérique ont validé le mode de calcul de cette cotisation qui se monterait à 1,26€ par habitant et par an au regard des dépenses en lien avec cette compétence pour l'année 2016.

M. De Courson indique qu'il serait peut-être préférable de demander une cotisation basée sur les travaux réellement envisagés en 2016.

Le comité prend connaissance des cotisations qui seront demandées à chaque EPCI et valide cette proposition. Cependant il est demandé d'étudier la proposition de M. De Courson.

### **Statut opérateur**

Suite à l'exposé fait sur les avantages pour le SIEM de se déclarer opérateur de réseau auprès de l'ARCEP, le Comité valide cette proposition et charge les services du Syndicat d'entamer la procédure de déclaration.

### **Marché Nord Rémois**

Il est présenté à l'assemblée les résultats de l'appel d'offre réalisé concernant la desserte THD du nord rémois et la décision de la CAO.

L'analyse faite par la Commission d'Appel d'Offres a permis de retenir le groupement d'entreprise SCEE/AXIANS comme attributaire de ce marché.

Au regard du rapport présenté, le Comité entérine la décision de la CAO.

### **Conventions DIR, CCI et AF pour le Projet du Nord Rémois**

Le Comité prend acte de la nécessaire signature de conventions avec la DIR, la CCI et les différentes Associations Foncières dont il sera utilisé les emprises domaniales dans le cadre du projet Nord Rémois.

Si les conventions avec la CCI et les AF seront mises en place à titre gracieux, celle relevant de la DIR sera faite à titre onéreux. En effet, il est prévu d'utiliser des infrastructures de génie civil disponibles sous l'A34 appartenant à la DIR contre une rémunération annuelle de 300€/km.

La longueur utilisée serait de 8 km soit une redevance annuelle de 2400€. Au regard des économies d'investissement (environ 250 k€), il paraît intéressant de louer cette infrastructure.

Le Comité valide cette proposition et autorise M. le Président à signer l'ensemble des conventions nécessaires à la réalisation de l'opération d'alimentation THD du Nord Rémois.

### Décision modificative du budget annexe Aménagement Numérique

Il est présenté au Comité une proposition de modification budget annexe concernant les chapitres 20 et 21 sans augmentation du volume de ce dernier.

Le Comité valide cette proposition et autorise le Président à mettre en place cette DM.

 **Compétence Eclairage Public**

### Nouveaux membres

Les communes suivantes ont souhaité transférer leur compétence EP au SIEM (option 1 et 2) :

OPTION 1		
ANGLURE	GOURGANCON	MONCETZ LONGEVAS
AVIZE	HAUSSIGNEMONT	SCRUPT
BRANDONVILLERS	HERPONT	ST REMY EN BOUZEMONT
COOLUS	LA VEUVE	VASSIMONT CHAPELAINE
DROSNAY	LES ESSARTS LE VICOMTE	VILLENEUVE RENNEVILLE
EUVY	MATIGNICOURT	
OPTION 2		
CHAPELAINE	MERY PREMECY	ST UTIN
CHEPPES LA PRAIRIE	POGNY	VENTELAY
CONFLANS S/SEINE	ST SATURNIN	VILLERS AUX CORNEILLES
ETREPY	SOMSOIS	WARMERIVILLE
MATOUQUES	ST JEAN SUR TOURBE	

Le Comité valide le transfert de cette compétence au SIEM suivant les options choisies.

➤ **Administration générale**

### Mise en place de la commission consultative des EPCI

Comme indiqué dans les notes, la loi « TECV » a instauré l'obligation de mettre en place une CCP entre les Syndicat dit « AODE » et les EPCI en tout ou parti présent sur leur territoire.

Cette CCP aura pour but de partager et d'échanger afin de coordonner l'action des EPCI et du Syndicat dans le domaine de l'énergie.

La représentativité à cette commission étant la parité, il est nécessaire de désigner 30 représentants du SIEM en vis-à-vis des 30 EPCI présents sur le territoire marnais.

Les membres du bureau (au nombre de 16) représentant chacune de nos CLE siègeront ainsi que 14 membres du Comité.

La liste des membres est donc la suivante :

- |                           |                              |
|---------------------------|------------------------------|
| - M. BOITEUX François     | - M. MAIZIERES René          |
| - M. BOUXIN Pascal        | - M. MASIUK Jean-Pierre      |
| - M. CHARPENTIER Frédéric | - M. MELLIER André           |
| - M. COLPIN Jean-Pierre   | - M. MEUNIER Olivier         |
| - M. CORBEAUX Christophe  | - M. MOURRA François         |
| - M. DE COURSON Charles   | - M. PERDREAUX               |
| - M. DESAUTELS Pascal     | - M. PIERRE Maurice          |
| - M. DULION Gilles        | - M. ROULOT Bruno            |
| - M. FRIQUOT Alain        | - M. SCHWEIN Alphonse        |
| - M. GUICHON Claude       | - M. SIMON Claude            |
| - M. HANOT René           | - M. SIMON Patrick           |
| - M. LABAT Pierre         | - M. SIMONNET Jannick        |
| - M. LEROY Jean-Louis     | - Mme COULON Annie           |
| - M. MAINSANT François    | - Mme PAILLARD Rachel        |
| - M. MAIRE Daniel         | - Mme PICHELIN-NANSOT Sylvie |

Le Comité valide la mise en place de la CCP, la liste des représentants à la CCP et charge M. le Président d'en informer les EPCI.

 **Personnel**

### **Régime Indemnitare**

Le Comité valide la mise en place de la clause de sauvegarde et de ses modalités de maintien et demande à ce qu'il soit exploré la piste d'une possibilité d'assurance pour ce qui concerne le régime indemnitaire lors des trois premiers mois d'arrêt de travail.

### **Indemnisation stagiaire**

Le Comité valide la mise en place d'une indemnisation des stagiaires dans la limite légale de rémunération, soit 554.40 € /mois dans le cas d'un stage supérieur à 2 mois consécutif.

Dans le cas de période inférieure, cette rémunération reste à l'initiative du Président et du Directeur sans pouvoir dépasser la rémunération précédemment instituée.

### **Mise en Place de l'entretien professionnel**

A compter du 1er janvier 2015, l'entretien professionnel remplace la notation. Cet entretien dépend de critères mis en place par le comité technique du CDG.

Ces derniers seront appliqués dans le nouveau système d'évaluation de la valeur professionnelle des agents et sont présentés à l'assemblée.

Le Comité valide les critères mis en place par le CDG et charge le Président de mettre en place l'entretien professionnel.

### **Signature d'une convention d'adhésion au service de remplacement du CDG**

Pour pallier au départ imminent de Mme CARON et dans l'attente d'un recrutement, Monsieur le Président propose que nous adhérions au service de remplacement créé par le CDG de a Marne.

Le Comité valide cette proposition et autorise le Président à signer la convention correspondante avec le Centre de Gestion de la Marne.

➤ **Finances**

### Admission en non-valeurs

Notre trésorier a informé le Syndicat que des créances, pour un montant de 24 884,39 €, sont irrécouvrables du fait que les redevables insolubles ou introuvables malgré les recherches.

Il est rappelé aux membres du Comité que cette situation est ancienne et date de la période où nous ne demandions qu'un acompte lors de la commande de travaux d'extensions de réseaux.

Aujourd'hui, la situation est tout autre dans le sens où nous demandons à être réglé de la totalité des coûts liés aux travaux d'extension avant le démarrage desdits travaux.

Le Comité prend acte de la situation et valide ces admissions en non-valeur.

### Conservation retenue de garantie

Lors des travaux de rénovation de notre bâtiment, l'entreprise CARREFEU était titulaire des lots 9 et 11. Celle-ci a été placée en liquidation judiciaire avant la fin des travaux et il nous a été impossible de lui rembourser la retenue de garantie d'un montant de 2 054,74€.

Le comité valide la conservation de la retenue de garantie ainsi que son enregistrement au compte 7788.

### Autorisation de paiement avant le vote des Budgets Principal et annexes 2016

Le comité autorise le président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 25% des crédits ouverts de l'exercice précédent conformément aux dispositions extraites de l'article L1612-1 du CGCT.

➤ **Questions diverses**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la réunion à 12h15.

Le Président du Syndicat



P. DESAUTELS